

Rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Patrice RABINE

Avis du CESER sur le Rapport d'activité 2019 des services de l'État en région Bretagne

1. Synthèse du document

Le Rapport d'activité des services de l'État en région pour l'année 2019 est présenté pour la troisième année sous une forme dématérialisée, celle d'un site internet dédié.

Le site internet est organisé en dix grands chapitres : Développement économique, emploi et formation professionnelle ; Aménagement et équilibre territorial ; Agriculture ; Mer et littoral ; Développement durable et environnemental ; Culture, jeunesse et cohésion sociale ; Égalité entre les femmes et les hommes ; Santé et protection des populations ; Recherche et innovation ; Moderniser et simplifier l'État en région.

Pour chacun de ces champs d'intervention de l'État en région, un rendu-compte non exhaustif d'actions et de projets menés en 2019 est proposé, avec la mise en exergue de certains chiffres et actions jugés éclairants.

2. Observations du CESER

Le RASER est dématérialisé depuis 2017. Sur un site internet dédié¹, il présente en ligne une synthèse thématique non exhaustive des politiques conduites par les services de l'État en Bretagne. C'est un site agréable à parcourir, qui présente sous dix grands chapitres une mosaïque riche et dense de blocs d'information et d'images. Le CESER apprécie la volonté de moderniser la communication de l'État en région et de la rendre accessible à l'ensemble de la population bretonne. À l'issue de ces trois années de dématérialisation, il serait intéressant de connaître le nombre de visiteurs uniques du site RASER et les pages consultées.

- **Sur la vision régionale de l'État et la transversalité**

L'aspect factuel et cloisonné du RASER ne favorise pas la transversalité². Il n'apporte pas les informations suffisantes pour comprendre la vision régionale de l'État, son projet, ses objectifs pour la Bretagne, et pour connaître l'évaluation qu'il fait de son action publique. Il présente peu ou pas d'éléments permettant de comprendre l'évolution d'une année à l'autre des actions de l'État en région ; de mesurer le poids financier de l'État en Bretagne ; de positionner l'effort budgétaire de l'État en région Bretagne dans la hiérarchie des autres régions ; de mieux connaître l'organisation administrative et territoriale des services de l'État en région et son évolution³.

Il manque toujours la Défense dans ce rapport, alors que l'on sait qu'elle joue un rôle structurant en Bretagne, à travers ses emplois directs, mais aussi à travers ses liens avec de très nombreuses entreprises bretonnes (les écosystèmes de la navale et du numérique ne seraient pas les mêmes s'il n'y avait pas la Défense).

Aucune mention du projet de territoire Breizh COP « un monde à vivre » ne figure cette année encore dans le RASER. Le CESER rappelle que la démarche participative Breizh COP concerne l'ensemble du territoire régional et ses partenaires, État compris, et que l'un des aboutissements de la Breizh COP est le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui sera *in fine* arrêté par la Préfète de région.

¹ <https://www.activites-etat-bretagne.fr/>

² Par exemple, on ne voit pas la façon dont les objectifs environnementaux sont pris en compte dans l'action de l'État en faveur de l'économie.

³ Détail des effectifs des agents par champs d'intervention, présence et répartition territoriale, répartition par sexe des agents de l'État en région, niveaux de rémunération des femmes et des hommes, organisation du travail...

Enfin, dans son avis sur le RASER 2018 le CESER s'était étonné que ni la crise sociale et politique dite « des gilets jaunes » ni le Grand Débat National ne soient mentionnés. Ils ne le sont pas non plus dans le RASER 2019. Ce mouvement, qui exprimait des attentes et des difficultés rencontrées par la population, est en effet survenu en octobre 2018 et s'est prolongé en 2019 et 2020. Pour tenter de désamorcer la crise, le gouvernement a organisé, entre mi-décembre 2018 et mi-mars 2019, un Grand Débat National dans toutes les régions françaises, dont la Bretagne, sous l'impulsion des services déconcentrés de l'État, des élus locaux et des associations. Ces événements sociaux dans lesquels l'État a joué un rôle important auraient pu figurer dans le RASER 2019.

- **Sur l'évaluation des politiques partagées entre l'État et les collectivités territoriales**

L'obligation de suivi et d'évaluation répond à un besoin essentiel dans une démocratie moderne : rendre compte de la complexité de l'action publique et de l'impact des politiques publiques. Elle s'impose de plus en plus aux collectivités territoriales. Le CESER s'en félicite puisqu'elle donne lieu à des comptes rendus précis des actions publiques engagées par les collectivités territoriales, de leurs effets sur le territoire, et des ajustements nécessaires.

Il s'étonne de ne pas retrouver dans le RASER ce même souci de l'évaluation⁴. Le mot « évaluation » est souvent cité dans le RASER mais aucun contenu ni aucun lien hypertexte n'informent sur ses résultats ni sur les pistes d'amélioration que l'État en région en aurait retenues.

Il est par exemple surprenant que l'État en région ne produise pas (ou ne diffuse pas) de données compilées sur les émissions de gaz à effet de serre des services de l'État en région. L'Accord de méthode État-Régions, signé le 30 juillet 2020, permettra peut-être de faire évoluer cette situation. Il définit « *les principes et les modalités d'action conjointe de l'État et des Régions en faveur d'une véritable transition écologique et énergétique, pour une économie bas carbone* » et propose d'« *accélérer la décarbonation de l'économie* ».

Cette absence d'éléments d'évaluation est d'autant plus déconcertante sur le nombre croissant de politiques publiques que l'État partage⁵ avec les collectivités territoriales.

Dans un rapport récent⁶, l'Inspection générale des services (IGA) fait le constat que les « *politiques partenariales, pourtant au cœur de l'action publique, apparaissent encore comme le parent pauvre de l'évaluation* ». L'IGA formule sur ce point 21 recommandations dont certaines s'inscrivent dans la réalité d'une manière vigoureuse :

- [Recommandation n°4] — « *Prévoir dans chaque contrat signé entre l'État et les collectivités un dispositif spécifique consacré à l'évaluation. Ne solder, proroger ou renouveler un contrat qu'après réalisation de son évaluation.* »
- [Recommandation n°5] — « *S'assurer que toute expérimentation donne lieu à une évaluation. Subordonner l'abandon ou la pérennisation de l'expérimentation à la remise du rapport d'évaluation.* »
- [Recommandation n°7] — « *S'appuyer sur les conférences territoriales de l'action publique (CTAP) afin d'élaborer des programmes territorialisés d'évaluations partagées. Adosser aux CTAP un conseil scientifique de l'évaluation qui rassemblerait les expertises disponibles dans ce domaine et assurerait le suivi de la démarche. Présenter devant les CTAP les rapports d'évaluation concernant les politiques partagées.* »
- [Recommandation n°18] : « *s'appuyer sur les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ainsi que sur les ressources disponibles dans les universités.* »

⁴ Même si l'Inspection générale de l'administration (IGA) reconnaît que « les moyens des services déconcentrés de l'État [en matière d'évaluation] sont limités. » (Rapport IGA « L'évaluation des politiques partagées entre l'État et les collectivités territoriales », juin 2020).

⁵ Les formes de coopération entre l'État et le Conseil régional se sont en effet multipliées ces dernières années : CPER, CPRDFOP, conférences régionales, nouveau partage des tâches dans le domaine de l'eau entre le Conseil régional et l'État, contrat pour l'action publique en Bretagne, pacte d'accessibilité, plans de relance post COVID-19...

⁶ Rapport IGA déjà cité : « L'évaluation des politiques partagées entre l'État et les collectivités territoriales », remis au Gouvernement en juin 2020 et rendu public mi-septembre 2020.

- [Recommandation n°20] — « Renforcer la prise en compte des enjeux de l'évaluation dans le cadre de la formation initiale et continue des cadres de la fonction publique. Mieux sensibiliser les élus à cette problématique. »

Dans son étude annuelle « Conduire et partager l'évaluation des politiques publiques », le Conseil d'État fait le même constat. Il préconise (Proposition n°7) de « Renforcer l'évaluation des politiques décentralisées [...] » et de « Développer la coopération de l'État et des collectivités territoriales pour promouvoir l'évaluation des politiques partagées ».

En conclusion le CESER invite à présenter dans le RASER (et de manière symétrique dans les rapports d'activités des collectivités territoriales) l'évolution des dossiers partagés et leurs éléments d'évaluation.

- **Sur quelques points complémentaires**

Le CESER attire l'attention des services de l'État en région sur certains autres points du RASER qui appellent des remarques ou des précisions :

- [Éditorial de Michèle Kirry, préfète de la région Bretagne] — L'éditorial insiste sur la capacité de résilience des territoires bretons, liée selon Madame la Préfète à un esprit de partenariat ancré de longue date. Il souligne les grands principes de cohésion et d'adaptabilité qui doivent guider l'action de l'État en Bretagne. Il évoque également l'enjeu du développement durable, mais on peut regretter que celui-ci apparaisse trop modestement dans le RASER et qu'il n'en constitue pas le fil rouge.
- [Frise chronologique] – Cette frise sélectionne plusieurs faits marquants de l'année 2019. Elle n'est à ce titre pas exhaustive et omet de nombreux événements, parmi lesquels par exemple la visite dans le Finistère, le 13 décembre 2019, du ministre de l'intérieur Christophe Castaner. Cette visite avait pour but de signer une convention pour la création d'une cellule de la gendarmerie nationale (la cellule Déméter) dédiée à la lutte contre l'agribashing, les intrusions dans les exploitations et leurs dégradations. La portée de cette convention est très diversement appréciée suivant les organisations.
- [Chapitre 1, I, sous-partie « Anticiper demain : le Brexit »] — La description des actions conduites dans la perspective du Brexit est précise. Ces actions doivent être approfondies.
- [Chapitre 1, II, sous-partie « Recentrer l'action de l'État sur le pilotage stratégique des politiques économiques nationales »] — L'intention est claire et positive, si cela permet de clarifier la répartition des compétences entre État et Région. Sa mise en œuvre l'est beaucoup moins. D'abord parce que l'État a réduit ses effectifs dans les DIRECCTE mais aussi au niveau central (DGE). Il est difficile dans ces conditions de savoir où sont situés l'expertise et les interlocuteurs nécessaires à cette action stratégique. Ensuite parce que deux exemples récents ont montré que le positionnement de l'État face aux Régions en matière d'économie est tout sauf claire : les pôles de compétitivité en cours de « régionalisation », sans moyens supplémentaires, et la politique « Territoires d'industrie » qui interfère avec les politiques industrielles des Régions (l'avis du CESER sur le Contrat d'action publique le regrettait). Ces interrogations sont d'autant plus fortes que l'État reprend actuellement la main avec les sommes très importantes consacrées au plan de Relance post-COVID, dont la gestion est centralisée et sur lesquelles les Régions ont peu de visibilité. De même, le CESER s'interroge d'une part sur le calendrier du CPER (un décalage est-il envisagé ?) et d'autre part sur l'interaction entre France Relance et le CPER sur la rénovation énergétique des bâtiments : a minima, une information des parties prenantes localisées en Bretagne est attendue.
- [Chapitre 2, II, sous-partie « Ruralité »] – Il est écrit que l'État a poursuivi en 2019 son soutien à la mise en place de maisons de santé (90) pluri-professionnelles en subventionnant les investissements nécessaires dans les territoires les plus fragiles. Il serait intéressant d'avoir des informations sur les initiateurs de chaque implantation, les modes de fonctionnement, le détail des investissements (État, collectivités territoriales,

acteurs privés, autres) ; la fréquentation et l'appréciation des usagers, l'amélioration des prises en charge médicales.

- [Chapitre 3, III, sous-partie « Favoriser le bien-être animal »] — Le nouveau chapitre sur le bien-être animal est intéressant. Il y est question des contrôles réalisés dans les entreprises. Il serait utile d'indiquer les taux de non-conformités, afin de pouvoir mesurer à terme les évolutions pluriannuelles.
- [Chapitre 4, Mer et littoral] — Au chapitre « Mer et littoral », le document liste les interventions au titre des missions régaliennes de l'État (contrôles, lutte contre les pollutions, sécurité maritime, etc.). La dimension stratégique est également présente, avec l'élaboration du Document stratégique de façade – à laquelle le CESER a contribué. Le CESER s'étonne toutefois que la Conférence régionale de la mer et du littoral ne soit pas mentionnée. Elle est pourtant essentielle pour assurer que cette dimension stratégique soit assumée en bonne articulation avec la Région.
- [Chapitre 4, II, sous-partie « Encadrement des filières de la pêche et des cultures marines »] — Il est affirmé que « la bonne santé de la plupart des entreprises de pêche maritime permet depuis quelques années de relancer les projets de construction de navires ». Ce constat devrait malheureusement être évoqué au passé, car cette dynamique engagée il y a 5 à 6 ans s'est brutalement figée depuis 2 ans dans le contexte du Brexit, du fait que près de 40 % des captures de la flotte de pêche bretonne proviennent des eaux britanniques.
- [Chapitre 5, I, sous-partie « Amélioration de la qualité de l'eau »] — Il est écrit que l'état des lieux du SDAGE donne un bilan globalement stationnaire depuis 6 ans. Mais en 2019 ce bilan stationne à seulement 32 % des masses d'eau superficielles en bon état écologique. Et la concentration moyenne en nitrate dans les cours d'eau bretons ne baisse plus depuis 2016. Pour le CESER ces chiffres ne sont pas satisfaisants. Les services de l'État en Région citent quelques actions ponctuelles concernant la qualité et la quantité d'eau, mais ce sont avant tout des actions de grande envergure régionale que l'on attend de l'État pour aller vers une amélioration rapide des eaux bretonnes et satisfaire aux objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE).
- [Chapitre 6, II, Jeunesse et sports et III, sous-partie « Lutte contre la pauvreté »] — Le nouveau projet académique paraît ambitieux, mais on peut s'interroger sur la manière dont les personnels sont associé-es à sa mise en œuvre comme à son élaboration. S'agissant de la réforme du lycée, s'il est encore trop tôt pour en tirer un véritable bilan, l'impact sur les parcours des lycéen-nes, en particuliers des filles dans les enseignements scientifiques, devra être regardé avec attention. En matière d'accompagnement des élèves, on peut saluer la politique de dédoublement dans les premiers niveaux du premier degré tout en regrettant qu'elle se soit développée en substitution de dispositifs pédagogiques nécessaires (« plus de maîtres que de classes »). Le développement des PIAL (pôle inclusifs d'accompagnement localisé) témoigne de la prise en compte des besoins des élèves en situation de handicap mais leur organisation pose toujours la question du manque de personnels nécessaires et de la reconnaissance de leur métier. Par ailleurs, le CESER aurait aimé avoir des informations sur l'avancement des chantiers du CPRDFOP (dont l'État est partie prenante) et sur leur articulation avec les autres plans menés par l'État (en particulier avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté).
- [Chapitre 7, Égalité entre les femmes et les hommes] — Le CESER apprécie la volonté des Services de l'État de faire vivre l'égalité réelle dans toutes ses composantes entre les femmes et les hommes en Région Bretagne. Dans l'introduction politique du Chapitre 7, il aurait aimé que soit rappelées : l'importance du droit à l'avortement et de sa facilitation ; la position abolitionniste⁷ de la France concernant la prostitution. Il s'étonne que les services de l'État ne mentionnent pas dans le RASER 2019 leur participation à la journée Théma organisée par le CESER le 22 novembre 2019 « Vers un écosystème de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne », où un temps important a été consacré à l'action publique, avec la participation

⁷ Cette résolution votée le 6 décembre 2011 par l'Assemblée nationale reconnaît que les personnes prostituées sont dans leur grande majorité victimes d'exploitation sexuelle, et met en avant la responsabilité des clients.

de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), du Conseil régional et de l'Académie de Bretagne. Soucieux de la diffusion de la culture de l'égalité et en relation avec de nombreux services relevant de l'action publique, le CESER aurait aimé savoir quels services de l'État en région se sont engagés dans le réseau des référent·e·s égalité femmes-hommes. Enfin, Le CESER s'étonne que, dans son évocation de la crise sanitaire 2020, l'Éditorial de Madame la Préfète ne fasse pas référence au rôle des femmes, notamment dans les métiers de première ligne que sont « les services vitaux » du nettoyage, des soins, de la santé, du travail social et médico-social...

- [Chapitre 8, Santé et protection des populations] — L'inventaire de l'action de l'État en région montre l'importance des secteurs d'intervention. Cette action doit viser à mieux protéger la population comme ses propres salarié·es, à mieux anticiper les situations de crise en santé, à mieux organiser le système de santé et la coordination avec les autres acteurs publics ou privés. Le CESER s'interroge sur la plus-value santé induite par la mise en place en juillet 2016, sans concertation avec les usagers ni les élus locaux, des Groupements hospitaliers de territoires (GHT), qui régissent la coopération entre plusieurs établissements publics de santé d'un même territoire. Enfin, Rennes a accueilli en mai 2019 un séminaire européen sur le thème « Retour d'expérience sur les accidents industriels⁸ ». Il serait intéressant de connaître les dispositions nouvelles prises par l'État en région concernant la protection des salariés et des citoyen·nes.
- [Chapitre 8, Santé et protection des populations] — La première édition des « Chiffres clefs de l'égalité en Bretagne⁹ » livre sur le taux de suicide en Bretagne des chiffres alarmants : il est 60 % plus élevé que la moyenne nationale pour les hommes et 66 % pour les femmes. La Bretagne est classée en tête des régions françaises. Ces éléments sont assez anciens (2009-2013). Le CESER aimerait savoir si des chiffres plus récents sont disponibles. En mars 2016, le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a évalué le Programme national d'actions contre le suicide (PNACS) 2011-2014. Ses conclusions étaient mitigées : insuffisantes avancées sur la recherche et l'observation, ciblage des populations peu adapté, lien étroit entre le suicide et la santé mentale dans un contexte où l'organisation des soins en psychiatrie manque de moyens humains et financiers... En Bretagne, il existe des actions de prévention, souvent réalisées par des acteurs privés financés par l'ARS. Mais pour le CESER, la situation dans notre région appelle un engagement plus fort et coordonné du système régional de santé dans la lutte contre le suicide.
- [Chapitre 9 « Recherche et Innovation »] — Le chapitre décrit de manière assez exhaustive les différentes facettes de l'action de l'État en région. On peut toutefois regretter qu'il ne contienne aucune vision stratégique, alors que les questions sont actuellement nombreuses : quelle vision de l'enseignement supérieur et de la recherche l'État entend-il porter dans le futur CPER ? Quelle est sa vision de la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche post-Université Bretagne Loire ? Cette structuration ne peut s'accomplir avec succès sans projets transformants et financés. Les projets les plus avancés, notamment ceux du CPER et/ou en lien avec les transitions écologique, énergétique et numérique doivent bénéficier d'un effet accélérateur du plan de relance. Enfin, on parle de raccrocher les Délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) aux Rectorats : cela ne risque-t-il pas de nuire à certains pans de leur activité ?

• Conclusion

Le CESER apprécie ce rendu-compte annuel des services de l'État en région. Il espère contribuer par ces remarques à rendre davantage connue et lisible l'action de l'État en Bretagne et son articulation avec l'action des collectivités territoriales.

⁸ Organisé par le Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels les 22 et 23 mai 2019 à Rennes dans le cadre du réseau européen Impel. Le séminaire 2019 du Barpi portait sur le retour d'expérience sur accidents industriels. Il était organisé dans le cadre du réseau Impel, le réseau de l'Union européenne pour l'application et le respect du droit de l'environnement. 293 personnes venant de 19 pays européens y ont participé.

⁹ Publiée en juillet 2020 par la Préfecture de région et le Conseil régional.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Rapport d'activité 2019 des services de l'Etat en région Bretagne

Nombre de votants : 97

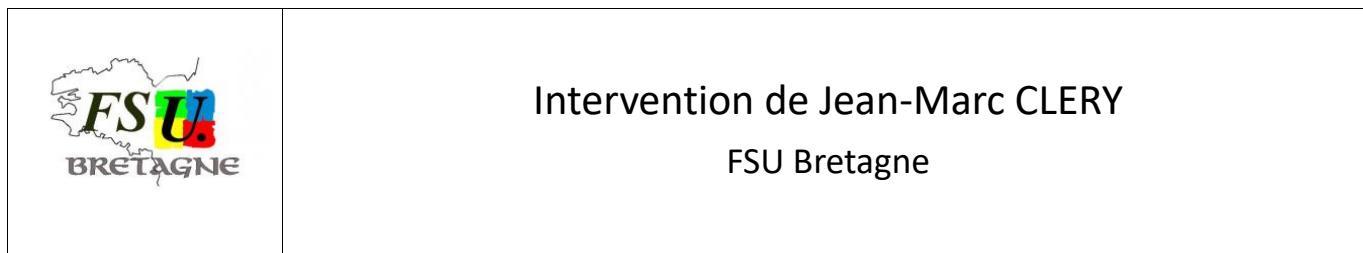
Ont voté pour l'avis du CESER : 96

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Catherine MAILLARD (CFE-CGC),

Adopté à l'unanimité



En matière d'analyse des politiques publiques comme en Histoire on s'interdit en principe les anachronismes. Mais difficile d'évoquer cette « année d'avant » que fut 2019 sans évoquer « l'après ». La Préfète elle-même s'y risque dans son Éditorial pour tenter de démontrer que les politiques menées par l'État en 2019 ont préparé notre société à affronter la crise que nous connaissons depuis février 2020. C'est peu dire que cette démonstration ne convainc pas. Et moins encore lorsque la Préfète assure que l'État est constant dans sa volonté de maintenir la cohésion des territoires par la présence des *Services publics*. Comme si l'année 2019 n'avait pas été marquée par le mouvement social des « *Gilets jaunes* » que le Rapport de l'État ignore d'ailleurs totalement – un mouvement précisément né du sentiment de délaissement des territoires et de la défiance vis-à-vis d'une action de l'État que beaucoup de nos concitoyen·nes ne jugent plus ni protectrice ni même juste.

Comment leur donner tort? Faut-il rappeler que quelques semaines seulement avant l'explosion de la crise sanitaire dans le pays était votée la *Loi de Finances de la Sécurité sociale 2020* consacrant la poursuite de la politique de restrictions budgétaires et imposant 800 millions supplémentaires « d'économies » aux hôpitaux publics, cela au mépris des revendications portées par les hospitaliers en lutte tout au long de l'année 2019 ? La Bretagne en 2019 - dont on rappellera qu'en matière de cancers, d'AVC, d'infarctus et de suicide des jeunes elle est au-dessus de la moyenne nationale - aurait-elle donc échappé miraculeusement aux effets destructeurs de cette austérité ?

On pourrait le croire à lire la Partie 8 du *Rapport* consacrée à la Santé en Bretagne qui choisit de donner la priorité à la « *lutte contre la prolifération de l'ambroisie* » - *sic* ! Pourtant il semble bien que l'austérité a fait aussi son œuvre en Bretagne quand on dénombre les lits fermés dans nos territoires (40 rien qu'à l'été 2019 à Rennes à Guillaume Régnier et autant en médecine polyvalente au CHU, 38 à Fougères au même moment, une vingtaine à Douarnenez où il n'en reste plus qu'une centaine, etc.) ou quand on fait le tour des services récemment fermés - ou menacés de l'être - à Morlaix en Cardiologie, à Paimpol pour les Urgences ou à Guingamp pour la maternité...

Sacrifiant encore à l'anachronisme, le *Rapport* choisit d'anticiper sur le début de l'année 2020 pour évoquer la « *préparation de l'ARS à la gestion de la crise sanitaire* » (re-*sic* !). Mais il fait l'impasse sur les effets de la politique des *Groupements hospitaliers de territoire* (GHT) et des « *contrats territoriaux* » par laquelle l'ARS dessine depuis des mois une carte sanitaire marquée par le regroupement des principales activités de soins sur un tout petit nombre d'établissements « *pivots* » et la transformation des établissements périphériques en Soins de suite et réadaptation (SSR). Comment ne pas voir que ce mouvement va à l'encontre des besoins des personnes les plus éloigné·es et les plus fragiles en affaiblissant l'hôpital public au bénéfice du secteur privé (comme par exemple à Quimper avec l'opération immobilière réalisée par les deux grandes cliniques privées), et en soumettant l'avenir de l'hôpital aux « *partenariats public-privé* ». Mais de cela, ce *Rapport* ne dit pas mot.

Faute de temps il faut passer ici rapidement sur les « *réformes* » qui ont jalonné l'année 2019 - retraites, assurance chômage, sans oublier la dilution progressive des CHSCT dans les nouvelles instances de dialogue social. Autant de décisions funestes pour les salarié·es et dont la crise actuelle a démontré le caractère totalement à contre-courant au regard des besoins de notre temps. Elle l'a démontré si clairement que l'exécutif s'est vu contraint un temps de marquer le pas et d'en remettre l'exécution.

En matière de formation initiale, l'année 2019 a été marquée par la libéralisation à outrance de ce qu'il faut bien appeler désormais le *marché* de l'apprentissage. Une libéralisation qui expose les plus petits CFA et du même coup les parcours de formation des jeunes à tous les aléas, ce que la crise actuelle n'a pas manqué de révéler.

Au niveau de l'Éducation, 2019 aura été surtout l'année de la *Loi Blanquer*, loi bien mal nommée « *pour une École de la confiance* » dont l'*Article premier* instaure la suspicion à l'encontre de tous les personnels. Portée par un Ministre de plus en plus en décrochage avec la profession, la politique éducative de Jean-Michel Blanquer a été fortement contestée tout au long de l'année 2019, en particulier dans le Second degré, où le Ministre a imposé en force la transformation du lycée et du Bac et installé définitivement la logique de *ParcourSup* dont toutes les analystes s'accordent aujourd'hui à souligner que ce système introduit une logique marchande dans les mécanismes d'accès à l'enseignement supérieur. Logique de *tri social*, mais aussi renforcement des inégalités entre filles et garçons dans les parcours scolaires, en particulier dans le choix des disciplines scientifiques au lycée. Le CESER s'en inquiète à très juste titre dans son avis. Mais là encore, la partie du *Rapport de l'État* consacrée à la lutte contre les *inégalités femmes-hommes* n'a pas l'idée de se pencher sur la question.

Devant autant de manques, on se prend à rêver d'un *Rapport d'activité de l'État* qui serait réalisé par ses agents de terrain. Il aurait à n'en pas douter une tout autre teneur. Il montrerait l'envers des effets d'annonces : par exemple s'agissant de la scolarisation que la *Loi Blanquer* rend obligatoire dès 3 ans, ce qui ne change rien à la baisse régulière du taux de scolarisation des plus petits dans les écoles publiques en Bretagne, mais qui change tout en revanche pour les finances de l'école privée confessionnelle. Il évoquerait aussi la grande fragilité du dispositif des PIAL dont il est fait ici une grande avancée mais qui met sous pression les personnels accompagnant les enfants en situation de handicap sans répondre pour autant à la hauteur des besoins dont témoignent les familles. Ou encore il comptabiliserait le nombre d'écoles ayant totalisé sur l'année jusqu'à une vingtaine de jours sans remplacement, les Services départementaux de l'académie ne parvenant plus à assurer les remplacements sur des absences d'une ou deux journées.

Un *Rapport d'activité de l'État* produit par ses agents interrogerait sans aucun doute aussi la politique d'égalité territoriale et la « *priorité au titre de la ruralité* » dans l'Éducation nationale quand un département comme les Côtes d'Armor subit en 2 ans la suppression de plus de 100 postes enseignants.

Un tel rapport permettrait aussi, c'est certain, d'interroger la place accordée à la Jeunesse dans le pays quand les missions que les agents des *Services Jeunesse et Sports* défendent au quotidien sont d'année en année systématiquement passées sous silence. Une chose est sûre pour ces personnels qui demeurent aujourd'hui encore dans une grande incertitude quant à l'impact de leur transfert à l'Éducation nationale, c'est qu'ils ont perdu le tiers de leurs effectifs en 10 ans, signe que les *politiques de Jeunesse* ne sont vraiment pas une priorité pour l'État, quoi qu'il prétende.

Au nombre de ce qui fait défaut dans ce *Rapport d'activité de l'État* il faut hélas ajouter la véracité et la sincérité.

	<h2>Intervention de Danielle CHARLES-LE BIHAN</h2> <h3>Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne</h3>
---	--

Tout comme il l'est noté dans l'avis sur le RASER, la CFDT regrette de ne trouver aucune donnée dans ce rapport sur les avancées du chantier du CPRDFOP alors même que l'Etat en est partie prenante. Elle aurait aussi souhaité disposer d'informations sur l'articulation de ces chantiers avec d'autres plans menés par l'Etat.

La CFDT regrette également que ne soit pas mentionné dans le RASER les travaux de la CRML sur l'éolien flottant en Sud Bretagne qui se poursuit cette année avec le débat public à Lorient avec la participation des services de l'état en région, travaux ayant fait l'objet d'une concertation unique en son genre pour une région.

Le grand défi auquel il faudra faire face dans les prochains mois sera d'éviter une hausse des inégalités en France. Pour l'Etat, la relance devra être solidaire, elle devra bénéficier à tous les Français et impliquera une solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre les entreprises de toutes tailles.

Dans son plan de relance le gouvernement prévoit la mise en place de comités de suivi régionaux qui veilleront à informer l'ensemble des acteurs locaux des modalités de mise en œuvre du plan, à suivre l'avancement des projets sur les territoires, à identifier et résoudre les points de blocage éventuels. Ils incluront notamment les services de l'État, les représentants des collectivités locales et les partenaires sociaux. La CFDT souhaiterait donc connaître le calendrier de mise en place de cette instance en région et espère que celle-ci ne soit pas qu'une simple cellule d'enregistrement de décisions déjà prises sans concertations avec l'ensemble des acteurs.



Intervention de Jean-Luc PELTIER Comité régional CGT de Bretagne

Les années se suivent et se ressemblent en ce qui concerne notre analyse sur les conséquences des choix politiques effectués en ce qui concerne l'action de l'Etat. En effet le leitmotiv demeure les réductions budgétaires qui année après année anéantissent le fonctionnement voire même la présence des services publics, quel qu'en soit la nature, dans nos territoires. Une fois encore, en 2019 l'action déconcentrée de l'Etat en Région s'est inscrite dans la logique des réformes structurelles amorcées ces dernières décennies. Celles-ci ne visent finalement qu'à transformer nos territoires en une vaste aire de jeu économique dans laquelle les thuriféraires de l'économie de marché peuvent aller et venir aux gré de leurs intérêts laissant à la charge des collectivités le soin de réparer les dégâts socio-économiques et environnementaux occasionnés par un capitalisme devenu incontrôlable et qui doit sa survie à l'injection régulière et massive d'argent public.

Les exemples ne manquent pas dans la dernière période avec des entreprises qui vont à nouveau bénéficier de nouvelles exonérations avec la suppression des impôts de production, qui représente un manque à gagner de 72 milliards d'euros pour les comptes publics. On nous rejoue donc la partition du CICE, qui a coûté la bagatelle de 90 milliards pour soi-disant 100 000 emplois créés !

Pour la CGT il ne s'agit pas de dénier l'intérêt d'une intervention publique dans le champ économique bien au contraire mais cela doit avoir des contreparties tant en terme d'emplois que sur le plan environnemental qui sont gages de pérennisation de l'activité dans nos territoires.

Là encore une « évaluation objective » des effets de ces politiques de mises sous perfusion d'argent public des entreprises mériterait d'être conduite et pourrait figurer en bonne place dans ce rapport afin de connaître l'impact réel en terme de créations d'emplois et de dynamisation de l'activité dans nos territoires ! D'ailleurs, si en 2018 le rapport faisait état du nombre d'entreprises bretonnes bénéficiant du CICE depuis 2013 nous constatons que cette donnée ne figure plus dans le RASER 2019.

Force est de constater que la mise en œuvre des dispositifs d'exonérations divers et variés et dont le CICE ou son successeur en sont une triste illustration et profitent aussi très largement aux entreprises qui restructurent, licencient laissant exsangue des pans entiers de territoire ! Globalement la CGT exige qu'une évaluation sur l'efficacité sociale et économique de ces mesures soit conduite en toute transparence par l'Etat.

Comme le souligne très justement l'avis du CESER, la CGT s'interroge sur l'absence de référence au mouvement « des gilets jaunes » dans ce RASER et ce pour la deuxième année consécutive. Alors même que la colère est toujours ancrée dans des pans entiers de territoires dans lesquelles les populations vivent la disparition des services publics et in fine de l'activité économique comme une véritable relégation, la CGT, comme une majorité dans notre assemblée, aurait appréciée connaître les actions mises en œuvre par l'Etat sur notre région pour répondre aux attentes exprimées depuis le début de cette crise.

Sur le volet de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail, la CGT note que si l'effort financier consenti par l'Etat est important, la situation notamment concernant le chômage de longue durée ne s'améliore malheureusement pas et notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap avec un taux de 18%, deux fois plus élevé que pour l'ensemble de la population à 8,1% fin 2019. Cette situation est alarmante et nécessite une approche différente et notamment de rompre avec des

décennies d'une politique de l'offre basée sur les aides aux entreprises sans aucune contrepartie en terme d'engagement.

Concernant l'emploi des jeunes qui est une priorité absolue dans l'intérêt de la société, l'Etat, avant d'attribuer des aides à l'embauche, devrait pouvoir vérifier les conditions qualitatives d'accès à la première expérience professionnelle dans les entreprises (reconnaissance des qualifications, qualité des contrats).

La CGT porte d'ailleurs de nombreuses propositions tant pour ancrer l'économie dans les territoires qu'en ce qui concerne les parcours professionnels avec notamment la création d'une sécurité sociale professionnelle. Dans un contexte de restructurations récurrentes des filières bretonnes au gré des intérêts du capital cela permettrait aux salarié-e-s concerné-e-s de bénéficier d'une mobilité choisie et non plus subie et de profiter de la portabilité des droits acquis par l'expérience professionnelles, bref cela serait gage de revalorisation des emplois ceci devant s'inscrire dans une véritable GPEC territoriale. Cette démarche est certes exigeante mais cela reste fondamental si l'Etat veut se défaire de son rôle d'assistance aux catastrophes économiques que personne ne souhaite gérer et concentrer son action prioritairement sur son rôle stratège en matière d'activité. Le rôle de la puissance publique, donc l'argent public, ne pourra pas éternellement se résumer à éponger des dettes privées et sauver ce qui peut encore l'être en terme d'emplois associés.

Sur le sujet de l'égalité femmes-hommes, notre organisation syndicale soutient les initiatives organisées en région relatives aux objectifs de l'Etat portant sur l'égalité professionnelle et les conditions de travail. Néanmoins, nous aurions apprécié disposer d'éléments permettant de mesurer l'engagement des entreprises bretonnes en matière de lutte contre le chômage des femmes, celles-ci représentant 51,4% des demandeurs d'emplois, ce taux montant à 53,9% des femmes de plus de... Combien d'accords d'amélioration de leurs conditions de travail ont été signés ? Alors que les femmes constituent aujourd'hui la majorité des personnes en situation de précarité, quel que soit le critère retenu, quelles sont les initiatives et quel plan d'action a été mis en place pour lutter contre ce fléau ? A notre grand désarroi ce RASER ne nous donne aucune indication ce qui interroge et nous inquiète quant à la prise en compte réelle de ce problème par l'Etat alors même que des milliers de femmes en Bretagne en subissent les conséquences.

Sur le volet aménagement des territoires la CGT aurait apprécié connaître le niveau des discussions concernant le CPER 2021-2027, puisque les grandes lignes et discussions étaient engagées dès 2019. Il semble que le Conseil régional manque toujours fortement d'informations, à la fois de la part de l'Etat et notamment sur la question de l'intégration ou non du volet mobilité au sein de celui-ci. Pourtant les sujets ne manquent pas s'agissant notamment du traitement du nœud ferroviaire de Rennes, de la modernisation des lignes ferroviaires de maillage du territoire et notamment Auray-Quiberon ou Morlaix-Roscoff. Sur le sujet du déploiement de la 4G et de la fibre optique, la CGT réaffirme qu'il s'agit d'un enjeu d'intérêt général et il ne faut pas que le retard pris sur ce dossier accentue la fracture territoriale entre les métropoles et les autres territoires par exemple, la CGT intervient à cette même session sur le sujet BTHD.

Pour conclure, à la lecture de ce RASER la CGT est plus que perplexe sur les choix opérés par l'Etat qui multiplie les mesures de soutien direct aux entreprises sans remettre en cause le dogme libéral dominant, alors que des pans entiers de l'activité sont absents, notamment les services publics dont la crise actuelle révèle une fois plus l'utilité sociale et sociétale !